



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 mars 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 mars 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Anthony Laroche	conseiller	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Patricia Gardner	conseillère	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. — Prévisions budgétaires 2024
 - 4.2.2 Entente de partenariat — AgriRécup
 - 4.2.3 Souper des fêtes — Municipalité Hôtesse
 - 4.2.4 Contribution financière du ministère de la Culture et des Communications — Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024
 - 4.2.5 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires — Priorités régionales 2025-2029 — Adoption
 - 4.2.6 Approbation ministérielle du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) — Entrée en vigueur
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 13 mars 2024
- 5.1.2 Appui à la MRC de Brome-Missisquoi — Enjeux de sifflement des trains
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.2.2 Rapport annuel de la MRC

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 29 février 2024
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 Fonds assurances des municipalités du Québec — Ristournes
 - 6.3.2 Reddition de compte — FRR
 - 6.3.3 Fête de la rentrée — Appropriation de surplus réservé (2023)
 - 6.3.4 Modification de la résolution CM2023-04-097 — Appropriation des surplus libres

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) du 13 mars 2024
 - 7.1.2 Suivi annuel des constructions résidentielles — Article 59 LPTAA
 - 7.1.3 Locomotion en dehors des centres urbains
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) du 12 mars 2024
 - 7.2.2 FVMV – Volet changement climatique — Projet « Sous les pavés »
 - 7.2.3 Convention de recherche — Projet « RARE »
 - 7.2.4 Défi Pissenlit
 - 7.2.5 Écocentres
 - 7.2.5.1 Ententes de services — Autorisations
 - 7.2.5.1.1 Ressourcerie des Frontières — Gestion
 - 7.2.5.1.2 GFL Environnemental Inc. — Transport et traitement
 - 7.2.5.1.3 Pièces d'auto usagées Léon Jacques & Fils Inc. — Transport et traitement des métaux et pneus
 - 7.2.5.1.4 Gestion des matières par conteneurs
 - 7.2.5.1.5 Véolia ES Canada Services industriels Inc. — Gestion des RDD
 - 7.2.5.2 Octroi de contrats — Acquisitions



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.2.5.2.1 Location Prince Inc.
— Roulotte de chantier
- 7.2.5.2.2 Conteneur Experts Inc.
— Conteneurs modifiés
- 7.2.5.2.3 Carrière St-Dominique —
Blocs de béton
- 7.2.5.3 Modification de la rampe — Écocentre à
Waterville
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité
régional consultatif agricole (CCA) du 12 mars
2024
 - 7.3.2 Suivi annuel des constructions résidentielles —
Article 59 LPTAA
 - 7.3.3 Remplacement d'un membre « production
agricole » au sens de la Loi
 - 7.3.4 Problématiques liées à la modernisation d'une
ligne électrique
- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
 - 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du
Développement des communautés (CDC) 6 mars 2024
 - 8.2 Entente Collège Rivier — Aréna Gérard Couillard
 - 8.3 Mise en valeur de la Rivière Niger — Panneaux
d'interprétation – Protocoles
 - 8.4 Représentation de la Corporation de développement
communautaire (CDC) au Comité de développement des
communautés de la MRC
 - 8.5 Stratégie jeunesse — Plan budgétaire et analyse
 - 8.6 Soutien financier FVMV — Zone jeunesse au Récré — O-
Parc de Compton
- 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de
Développement économique (CDÉ) du 5 mars 2024
 - 9.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif
touristique du 6 février 2024
- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de
sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers du
28 février 2024
- 11.0 GREFFE**
 - 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **ADOPTION** – Règlement en matière de contrôle
et de suivi budgétaire
 - 11.1.2 **ADOPTION** – Règlement modifiant le règlement
déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et
de passer des contrats en conséquence au nom de
la Municipalité régionale de comté (MRC) de
Coaticook pour l'exercice financier 2024
 - 11.1.3 **Avis de motion, Présentation et dépôt** —
Règlement relatif à la régie interne du Conseil et
du CA de la MRC
 - 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.3 **GESTION CONTRACTUELLE**
 - 11.3.1 Entente de gestion 2024-2026 — Fonds Tillotson de la région de Coaticook
 - 11.3.2 Rapport annuel — Gestion contractuelle — Exercice 2023
 - 11.3.3 Écocentre à Coaticook
 - 11.3.3.1 Achat de terrain
 - 11.3.3.2 Services professionnels — Notaire
 - 11.3.3.3 Entente avec la Ville de Coaticook — Exécution des travaux

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Municipalité de Martinville — Achat en commun de défibrillateur
- 13.2 Place aux jeunes Coaticook — Invitation
- 13.3 Sûreté du Québec — Déjeuner des policiers au profit de la Fondation québécoise du Cancer

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et du développement des communautés ainsi que Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement est présente grâce à un moyen technologique. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 42 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2024-03-087

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.1 APPROBATIONS

CM2024-03-088

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Madame Pamela B. Steen et Monsieur Johnny Pizar rappellent aux membres du Conseil qu'ils sont également administrateurs d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-03-089

4.2.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK INC.
— PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – 2024

ATTENDU que la MRC s'est prévaluée des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec et a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté de personnes à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire ;

ATTENDU que la MRC souhaitait confier à Acti-Bus l'organisation, la gestion, la coordination, la promotion et le développement de son service de transport collectif et adapté ainsi que la coordination des appels ;

ATTENDU que la MRC et Acti-Bus ont signé en 2020 une entente à cet effet ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.11 de l'entente, « au plus tard le 1^{er} novembre, Acti-Bus présente, aux élus et à la direction générale, son bilan de l'année, ses prévisions budgétaires de la prochaine année et le plan de promotion de service offert, tous approuvés par son conseil d'administration » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC par la résolution CM2024-01-026 a demandé formellement à Acti-Bus de mettre à jour ses prévisions budgétaires et de les déposer au Conseil de la MRC et indiquer que l'article 5.7 de l'entente qui prévoit que « pour que la MRC soit tenue de verser quelque somme que ce soit à Acti-Bus, les prévisions budgétaires d'Acti-Bus doivent être approuvées au préalable par le Conseil de la MRC » serait appliqué jusqu'à l'approbation de celles-ci ;

ATTENDU que malgré des demandes répétées, les prévisions budgétaires 2024 d'Acti-Bus ont été reçues le 3 mars dernier, sans explications quant aux écarts ;

ATTENDU que les aides financières reçues du ministère du Transport visent le maintien (plancher) et le développement (plafond) en lien avec l'atteinte de cibles de nombre de déplacements ;

ATTENDU que l'achalandage réel de 2023 n'a pas été communiqué à la MRC ;

ATTENDU que la MRC n'a pas accès au surplus accumulé en transport puisqu'il est versé annuellement à Acti-Bus ;

ATTENDU la tournure litigieuse du projet-pilote de transport à la demande (taxi-bus) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas accepter les prévisions budgétaires 2024 d'Acti-Bus telles que reçues le 3 mars dernier ;
- ▶ de demander une rencontre avec le Conseil d'administration (CA) d'Acti-Bus pour obtenir des explications sur celui-ci ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de verser, malgré l'article 5.7 de l'entente, les sommes reçues du ministère des Transports pour des services rendus en 2023 et s'il y a lieu, celles reçues pour le transport adapté en 2024, afin d'éviter un bris de services ;
- ▶ de faire parvenir une copie conforme de la présente à Acti-Bus pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2.2 ENTENTE DE PARTENARIAT — AGRIRÉCUP

Information est donnée à l'effet que la nouvelle mouture de l'entente a été reçue dans les derniers jours, mais non encore analysée. Le point est donc reporté à une prochaine séance de ce conseil.

CM2024-03-090

4.2.3 SOUPER DES FÊTES — MUNICIPALITÉ HÔTESSE

ATTENDU qu'il est opportun de fixer la date et de déterminer l'endroit pour la tenue du souper des fêtes de la région ;

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a indiqué sa volonté d'être la Municipalité Hôtesse ;

ATTENDU que celle-ci souhaite que l'événement ait lieu à la salle de l'Épervier à Coaticook en raison de la capacité d'accueil de ses installations ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de tenir la prochaine édition de la soirée des fêtes de la MRC, le vendredi 6 décembre 2024, à la salle de l'Épervier à Coaticook ;
- ▶ d'inviter les élus et les conseils locaux à réserver la date à leur agenda ;
- ▶ de soutenir la Municipalité de Barnston-Ouest dans l'organisation et le déroulement de celle-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS — AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT 2023-2024

Information est donnée à l'effet que le ministère de la Culture et des Communications versera à la MRC une contribution financière de 85 022 \$ à la MRC, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat.

CM2024-03-091

4.2.5 STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES — PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029 — ADOPTION

ATTENDU que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq (5) ans ;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en 2023 ;

ATTENDU la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales ;

ATTENDU les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les priorités régionales en occupation et vitalité des territoires pour la région de l'Estrie, soient :

- Protéger l'environnement et s'adapter face aux changements climatiques ;
- Favoriser la vitalité des milieux de vie (maintien et développement de services de proximité) ;
- Soutenir le tourisme durable, la vitalité culturelle et le patrimoine du territoire estrien ;
- Renforcer l'accès à des modes de transport collectif, partagé et actif répondant aux besoins ;
- Valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement ;
- Développer une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat ;
- Reconnaître et soutenir les secteurs bioalimentaire et forestier ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen

APPUYÉE par la conseillère régionale Patricia Gardner

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter les priorités régionales en occupation et vitalité des territoires pour la région de l'Estrie, telles que présentées ;
- ▶ de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2.6 APPROBATION MINISTÉRIELLE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) — ENTRÉE EN VIGUEUR

Information est donnée à l'effet que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a approuvé le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tel qu'adopté par ce Conseil aux termes de la résolution CM2024-02-61. Celui-ci répond aux exigences de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2) et est donc en vigueur depuis le 19 mars 2024. La MRC doit maintenant en assurer la compatibilité avec le schéma d'aménagement et de développement (SADD). Le PRMHH doit être publié et la MRC doit en informer les municipalités locales ainsi que les communautés autochtones, dont le territoire est visé, en tout ou en partie, par le plan.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 13 mars 2024.

CM2024-03-092

5.1.2 APPUI À LA MRC DE BROME-MISSISQUOI — ENJEUX DE SIFFLEMENT DES TRAINS

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin que ceux-ci se concertent afin d'autoriser les municipalités qui en font la demande de permettre l'arrêt du sifflement des trains au sein de leur territoire, et ce, sans exiger des aménagements excessifs et coûteux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les convois ferroviaires de marchandises qui traversent les passages à niveau font sonner leur sifflet plusieurs fois ;

ATTENDU que le sifflement du train perturbe de manière significative la quiétude des citoyens vivant à proximité, notamment par la pollution sonore ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement d'exploitation ferroviaire du Canada, toute municipalité peut demander l'interdiction du sifflet à un ou des passages à niveau ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin que ceux-ci se concertent afin d'autoriser les municipalités qui en font la demande de permettre l'arrêt du sifflement des trains au sein de leur territoire, et ce, sans exiger des aménagements excessifs et coûteux ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Transports du Canada et lieutenant du Québec ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales ;
- ▶ de transmettre également une copie de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

CM2024-03-093

5.2.2 RAPPORT ANNUEL DE LA MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte la 5^e édition du rapport annuel de la MRC de Coaticook, suite à la présentation de l'agente de communication marketing et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un bilan des actions réalisées en 2023 et d'un outil de diffusion des valeurs et objectifs de la MRC comme organisation ;

ATTENDU que le rapport présente également le bilan de la dernière année du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport annuel de la MRC de Coaticook pour l'année 2023, tel que présenté ;
- ▶ d'en faire parvenir une copie à l'ensemble des municipalités locales et aux partenaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 781 384,48 \$ payés au 20 mars 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-03-094

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 172 748,67 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 172 748,67 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 29 FÉVRIER 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour le mois de février 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 FONDS D'ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC — RISTOURNES

Information est donnée à l'effet que pour une seconde année, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (anciennement Mutuelle des Municipalités du Québec ou MMQ) a décidé de ne pas verser d'intérêt (autrefois ristourne) à la fin de l'exercice 2023, et ce, en raison notamment de la hausse des coûts de réassurance, du contexte inflationniste, de la complexification du contexte réglementaire et des changements climatiques. L'objectif du Fonds étant de demeurer compétitif.

CM2024-03-095

6.3.2 REDDITION DE COMPTE — FRR

ATTENDU que le gouvernement a sanctionné en décembre 2019 le projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, créant le Fonds régions et ruralité (FRR) qui est en continuité avec le *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)* afin de soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités 2023 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport permet de constater que pour chacune des priorités d'intervention établies par le conseil de la MRC, plusieurs actions ont été réalisées, sont en voie de l'être ou se poursuivront de façon continue ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'adopter, le rapport annuel d'activités 2023 de la MRC de Coaticook et notamment son annexe comme le rapport annuel d'activité prescrit à l'article 40 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 ;
- ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-096

6.3.3 FÊTE DE LA RENTRÉE — APPROPRIATION DE SURPLUS RÉSERVÉ (2023)

ATTENDU que les préparatifs et réservations pour l'édition 2024 de la Fête de la rentrée sont débutés depuis un moment ;

ATTENDU qu'il est opportun de s'approprier un montant de 8 983,18 \$ à même le surplus accumulé de 14 077 \$ réservé à cette fin ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier un montant de 8 983,18 \$ à même les surplus accumulés et réservés de l'exercice financier terminé au 31 décembre 2023 pour l'édition 2024 de la Fête de la rentrée, tel que présenté ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie d'effectuer les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-097

6.3.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2023-04-097 – APPROPRIATION DES SURPLUS LIBRES

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la résolution CM2023-04-097 afin d'approprier les surplus libres **avant** de procéder aux remboursements des surplus des départements inactifs ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ de modifier la résolution CM2023-04-097 et elle se lira dorénavant comme suit :

« **ATTENDU** que certains départements créés au niveau des règlements de quote-part n'existent plus ou ne sont plus actifs ;

ATTENDU qu'il y a lieu de rembourser les soldes qui y sont toujours disponibles, aux municipalités qui y ont contribué, et ce, en fonction des critères de répartition qui prévalaient, sauf pour le département "Projets spéciaux" qui sera fusionné avec le département "Développement des communautés" ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la présentation du directeur des finances à cet effet et en fait sienne comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'on y retrouve au niveau de la Partie I, les départements "Abattage d'arbres" et "Projets spéciaux", au niveau de la Partie II, le département "FQM" et au niveau de la Partie III, les départements "Diversification", "Plan et règlement" et "Inspection";

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier les surplus libres accumulés de 2022 pour un montant total de 40 688 \$;
- ▶ de rembourser aux municipalités locales les sommes suivantes, tous départements confondus :

Municipalité	Abattage	FQM	Diversification	Plan et règlement	Inspection	Total
BAO	786 \$	1 311 \$	295 \$	254 \$		2 646 \$
COA	1 602 \$		3 304 \$			4 906 \$
COM	1 217 \$	5 604 \$	1 269 \$			8 091 \$
DIX	725 \$	1 268 \$	280 \$	231 \$	283 \$	2 787 \$
EAH	885 \$	552 \$	146 \$	184 \$	142 \$	1 909 \$
MAR	451 \$	676 \$		188 \$		1 316 \$
STH	1 962 \$	1 670 \$	361 \$	290 \$	708 \$	4 991 \$
STM	1 518 \$	920 \$	234 \$	212 \$		2 884 \$
STV	723 \$	310 \$	70 \$	162 \$		1 264 \$
STEE	922 \$	1 032 \$	237 \$	237 \$	283 \$	2 712 \$
STAE	932 \$	1 871 \$		278 \$		3 082 \$
WAT	310 \$	2 674 \$	749 \$	367 \$		4 100 \$
TOTAL	12 035 \$	17 889 \$	6 946 \$	2 403 \$	1 415 \$	40 688 \$

- ▶ de verser le surplus accumulé au sein du département "Projets spéciaux" dans le nouveau département fusionné "Développement des communautés";
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie d'effectuer les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution. »

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 13 MARS 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 13 mars 2024

CM2024-03-098

7.1.2 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENIELLES — ARTICLE 59 LPTAA

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU qu'il y a eu cinq (5) nouvelles constructions en 2023 en lien avec la demande à portée collective ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 13 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend également en compte la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau cumulatif de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-099

7.1.3 LOCOMOTION EN DEHORS DES CENTRES URBAINS

ATTENDU que LocoMotion est un réseau québécois qui vise à créer des villes et villages avec moins d'autos et plus de liens sociaux, en facilitant le développement d'une offre locale et citoyenne de transport actif et partagé ;

ATTENDU que l'équipe de LocoMotion accompagne et outille les municipalités, groupes citoyens et organismes locaux ou régionaux à travers 3 piliers :

- Un accompagnement personnalisé et éprouvé ;
- Une plateforme web qui permet la réservation, la mise en relation et le paiement ;
- Une assurance Desjardins spécialement conçue pour cette aventure collective ;

ATTENDU que le projet pour l'Estrie consiste à adapter la plateforme d'autopartage à un contexte périurbain et rural, avec 4 à 6 projets-pilotes d'implantation ;

ATTENDU que les objectifs poursuivis sont :

- Réduire le nombre de gaz à effet de serre émis par les déplacements dans la région ;
- Réduire la possession automobile et le nombre de déplacements en automobile ;
- Permettre le partage d'une flotte de vélos et le partage d'autos entre particuliers ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aucune participation financière n'est demandée à la MRC, bien qu'une implication d'une quarantaine d'heures soit estimée pour la première année, notamment en communication et promotion ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 13 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'engagement de la MRC serait à l'effet de :

- Faciliter l'organisation des séances d'informations (pour les municipalités, groupes citoyens et organismes) ;
- Effectuer la promotion des séances d'informations auprès de son réseau ;
- Soutenir la communication des nouvelles offres de transport auprès de la population lors du lancement de projets locaux ;

ATTENDU que le projet a été déposé pour un soutien financier du programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) du ministère des Transports du Québec par le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de signifier au Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie l'intérêt de la MRC à faciliter le déploiement de projets locaux d'autopartage et de vélopartage sur le territoire dans le cadre du projet estrien avec LocoMotion, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 12 MARS 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook du 12 mars 2024.

CM2024-03-100

7.2.2 FVMV — VOLET CHANGEMENT CLIMATIQUE – PROJET « SOUS LES PAVÉS »

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-11-266, la MRC a accepté le projet « Sous les pavés » présenté par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) et lui a accordé une aide financière de 10 000 \$ de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce projet a récemment obtenu le prix Distinction — Catégorie Jeunesse lors du 29^e Gala des Prix d'Excellence en environnement des Cantons-de-l'Est ;

ATTENDU que le projet consistait à retirer l'asphalte à la main sur un site de 100-150 mètres carrés dans la cour de l'école Sacré-Coeur de Coaticook pour y planter des végétaux en impliquant la communauté *via* la réalisation d'activités citoyennes, de l'idéation, du dépavage et de la plantation ;

ATTENDU que l'objectif du projet est de réduire les îlots de chaleur et le ruissellement des eaux de pluie en créant un espace « éponge » dans des secteurs vulnérables aux changements climatiques ;

ATTENDU que dans le cadre des travaux préliminaires du projet Oasis, il fut observé que plusieurs cours d'écoles représentent des îlots de chaleur ;

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a piloté le projet « Sous les pavés » avec succès ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-22-270, le Conseil de la MRC a accepté le projet de verdissement de cours d'école en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) et lui a accordé une aide financière pouvant aller jusqu'à 30 000 \$ de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les écoles primaires présélectionnées sont : Sainte-Edwidge de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Sancta Maria de Dixville et Monseigneur-Durand de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de confirmer l'aide financière de 30 000 \$ de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook, telle que réservée aux termes de la résolution CM2023-22-270 ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et le promoteur du projet pour une aide financière dans le cadre du FVMV, volet Lutte aux changements climatiques de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-101

7.2.3 CONVENTION DE RECHERCHE — PROJET « RARE »

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-06-149, le Conseil de la MRC de Coaticook a accepté d'être partenaire de l'Université Laval dans le cadre du projet « Zéro perte nette des milieux humides : en route vers des approches de restauration éclairées au Québec » de la professeure-chercheuse Monique Poulin ;

ATTENDU que le projet désigné comme le projet RARE (Recherche et application pour une restauration éclairée) a obtenu le financement demandé et celui-ci se termine le 15 décembre 2028 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que bien qu’initialement une contribution financière de la MRC était demandée, le projet a réussi à boucler le financement autrement et seulement une contribution en temps est maintenant requise de la MRC ;

ATTENDU que cette contribution est évaluée à 104 903 \$, jusqu’à la fin de 2028 et se fera à même les démarches déjà entamées dans le cadre du projet Laboratoire Rivière vivante — phase 1 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la convention de recherche du projet RARE avec l’Université Laval, l’Université de Montréal, la Ville de Québec, la MRC de Pierre-De-Saurel et la MRC de la Haute-Yamaska et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter la convention de recherche du projet RARE, telle que présentée ;
- ▶ d’autoriser la directrice de l’aménagement à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-03-102

7.2.4 DÉFI PISSENLIT

ATTENDU que pour une quatrième année consécutive, le Défi Pissenlits poursuit sa mission de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète ;

ATTENDU que le Défi Pissenlits vise à :

- Contribuer à la santé des pollinisateurs ;
- Favoriser et améliorer la biodiversité, autant en ville qu'en milieu rural ;
- Réduire l'utilisation de pesticides sur les gazons ;

ATTENDU l'implication débute par une prise d'action simple, mais efficace : retarder la tonte du gazon au printemps, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter d'adhérer au mouvement corporatif pour la saison 2024 au Défi Pissenlit au coût de 200 \$, avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 209,98 \$ relatif aux frais de membership dans la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Cotisations et abonnements », poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des frais à cet effet ;
- ▶ de demander à l'entreprise qui effectue la tonte de gazon à la MRC de retarder celle-ci après la floraison ;
- ▶ de lancer le défi à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook (CCIRC) de promouvoir ce défi auprès de ses membres afin de mobiliser le secteur économique à cette cause.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.5 ÉCOCENTRES

7.2.5.1 ENTENTES DE SERVICES — AUTORISATIONS

CM2024-03-103

7.2.5.1.1 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES — GESTION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-09-197, le Conseil de la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente temporaire avec la Ressourcerie des Frontières, portant sur la gestion d'un écocentre permanent satellite à Waterville, pour la période d'essai de 2023 ;

ATTENDU que les négociations entreprises avec la Ressourcerie ont permis d'arriver à une nouvelle entente de gestion pour l'année 2024 ;

ATTENDU que le tarif est similaire à l'an dernier pour 3 employés ;

ATTENDU qu'un montant forfaitaire pour les frais de suivis et de formation est prévu de même que les coûts pour une 4^e ressource en période de pointe ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'entente de gestion 2024 de l'écocentre permanent satellite à Waterville par la Ressourcerie et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le protocole d'entente portant sur la gestion par la Ressourcerie de l'écocentre permanent satellite à Waterville, pour l'année 2024, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser la signature de l'entente par le greffier-trésorier et le préfet au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Ressourcerie des Frontières pour l'en informer ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 49 902 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, pour la gestion de l'écocentre, au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 1 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, pour les frais de gestion et suivis, au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires tel que décrit à l'entente à cet effet, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-104

7.2.5.1.2 GFL ENVIRONNEMENTAL INC. — TRANSPORT ET TRAITEMENT

ATTENDU que plusieurs ententes sont requises pour le transport et traitement des différentes matières recueillies lors des divers écocentres ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil prend en compte la proposition de tarifs de GFL Environnemental Inc. (NEQ : 1177043891) et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de GFL Environnemental Inc. et de retenir ses services pour l'écocentre de Waterville, pour les matières suivantes :
 - le transport et le traitement des résidus de bois ;
 - le transport des déchets ;
 - le transport des résidus verts ;

- ▶ d'accepter l'offre de GFL Environnemental Inc. et de retenir ses services pour l'écocentre de Coaticook, pour les matières suivantes :
 - le transport et le traitement des résidus de bois ;
 - le traitement des résidus de CRD valorisables ;
 - le transport des déchets ;
 - le transport des résidus verts ;

- ▶ d'autoriser la signature de l'entente à cet effet par le greffier-trésorier au nom de la MRC de Coaticook ;

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 24 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'écocentre à Waterville, pour les frais de transport et traitement, au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-105

7.2.5.1.3 PIÈCES D'AUTO USAGÉES LÉON JACQUES & FILS INC. — TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MÉTAUX ET DES PNEUS

ATTENDU que plusieurs ententes sont requises pour le transport et traitement des différentes matières recueillies lors des divers écocentres ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la proposition de tarifs de Pièces d'autos usagées Léon Jacques & Fils Inc. (NEQ : 1178961356) et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de Pièces d'autos usagées Léon Jacques & Fils Inc. et de retenir ses services pour le traitement des métaux recueillis à l'écocentre régional à Coaticook, lorsque celui-ci sera ouvert ;
- ▶ d'autoriser la signature de l'entente par le greffier-trésorier au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

CM2024-03-106

7.2.5.1.4 GESTION DES MATIÈRES PAR CONTENEURS

ATTENDU que plusieurs ententes sont requises pour le transport et traitement des différentes matières recueillies lors des divers écocentres ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la proposition de tarifs de Conteneur BIG Inc. (NEQ : 1176382654) et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Patricia Gardner

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de Conteneur BIG Inc. et de retenir ses services pour le transport et le traitement des matières suivantes recueillies lors des écocentres occasionnels de Barnston-Ouest et Saint-Malo, soient :
 - résidus de CRD valorisables ;
 - déchets ;
 - métaux ;
 - pneus

- ▶ d'accepter également l'offre de Conteneur BIG Inc. et de retenir ses services pour le transport et le traitement des matières suivantes recueillies lors de l'écocentre à Waterville, soient :
 - résidus de CRD valorisables ;
 - métaux ;

- ▶ d'autoriser la signature de l'entente par le greffier-trésorier au nom de la MRC de Coaticook ;

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 15 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'écocentre à Waterville, pour les frais de transport et traitement, au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-107

7.2.5.1.5 VÉOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
— GESTION DES RDD

ATTENDU que plusieurs ententes sont requises pour le transport et traitement des différentes matières recueillies lors des divers écocentres ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de Véolia ES Canada Services Industriels Inc. (NEQ : 1166357260) et de retenir ses services pour le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD) recueillis aux écocentres et lors des écocentres occasionnels de Barnston-Ouest et Saint-Malo ;
- ▶ d'autoriser la signature de l'entente par le greffier-trésorier au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 70 000 \$ plus les taxes applicables, pour les frais de transport et traitement des RDD, au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.5.2 OCTROI DE CONTRATS — ACQUISITIONS

CM2024-03-108

7.2.5.2.1 LOCATION PRINCE INC. — ROULOTTE DE CHANTIER

ATTENDU que divers contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre à Coaticook ;

ATTENDU que plusieurs de ces contrats sont soumis aux règles d'adjudication comme prescrit aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et doivent être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, puisqu'ils comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a toutefois adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « *Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « *Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'une soumission fut demandée auprès de 3 soumissionnaires aux termes d'un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Patricia Gardner

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre déposée par Location Prince Inc. (NEQ : 1145048402) pour une roulotte de chantier de 24 pi x 10 pi avec salle de bain pour l'écocentre de Coaticook, au coût de 44 700 \$ avant toutes taxes, sur la base de leur proposition, étant le plus bas soumissionnaire conforme ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 46 929,41 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facturation à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-109

7.2.5.2.2 CONTENEURS EXPERTS INC. — CONTENEURS MODIFIÉS

ATTENDU que divers contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre à Coaticook ;

ATTENDU que plusieurs de ces contrats sont soumis aux règles d'adjudication comme prescrit aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et doivent être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, puisqu'ils comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a toutefois adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « *Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « *Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'une soumission fut demandée auprès de 3 soumissionnaires pour un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU qu'une soumission fut demandée auprès de 3 soumissionnaires aux termes d'un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre déposée par Conteneurs Experts Inc. (NEQ : 1160978798) pour trois (3) conteneurs maritimes modifiés pour l'écocentre de Coaticook, au coût de 34 987,68 \$ avant toutes taxes, sur la base de leur proposition ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 36 732,69 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-110

7.2.5.2.3 CARRIÈRE ST-DOMINIQUE — BLOCS DE BÉTON

ATTENDU que divers contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre à Coaticook ;

ATTENDU que plusieurs de ces contrats sont soumis aux règles d'adjudication comme prescrit aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et doivent être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, puisqu'ils comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a toutefois adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « *Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure à 121 200 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) — « *Règlement modifiant le règlement 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », et ce, afin de prévoir temporairement des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire ainsi que de permettre la réception de soumissions transmises par voie électronique ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre déposée par Carrières St-Dominique (NEQ : 1142167122) pour l'achat de 575 à 775 blocs de béton requis (au coût unitaire de 40 \$ avant toutes taxes) pour l'écocentre de Coaticook, au coût maximal de 31 000 \$ avant toutes taxes, sur la base de leur proposition ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 32 546,13 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-03-111

7.2.5.3 MODIFICATION DE LA RAMPE — ÉCOCENTRE À WATERVILLE

ATTENDU que le Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 7 février 2024 avait étudié la fonctionnalité de l'écocentre situé à Waterville et avait demandé à l'équipe de la MRC d'évaluer la possibilité de fixer le garde-fou (rampe) sur le dessus des blocs, plutôt que sur le côté de ceux-ci, et ce, afin de réduire les risques d'accrochage avec les rétroviseurs des camions ;

ATTENDU que le coût des travaux de modification de la rampe est de 9 000 \$;

ATTENDU que le coût initial d'installation de la rampe était de 12 000 \$

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de ne pas procéder à des travaux de modification de la rampe de l'écocentre de Waterville.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 12 MARS 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 12 mars 2024.

7.3.2 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES — ARTICLE 59 LPTAA

Le Conseil de la MRC a pris en compte la recommandation du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 12 mars 2024 pour le suivi annuel des constructions résidentielles sur le territoire en lien avec l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1). (Voir 7.1.2 pour la décision et résolution)

CM2024-03-112

7.3.3 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE « PRODUCTEUR AGRICOLE » AU SENS DE LA LOI

ATTENDU que conformément à l'article 148.1 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (RLRQ, chapitre A-19.1), la MRC de Coaticook a adopté un règlement et institué un comité consultatif agricole (CCA) ;

ATTENDU que des producteurs agricoles sont parmi les membres de ce comité ;

ATTENDU que suite à la démission de Monsieur Yannick Véronneau, l'un des membres « producteurs agricoles » une liste de suggestions fut demandée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) conformément au 2^e paragraphe de l'article 148.3 e3 de la Loi ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les suggestions de l'UPA et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU de nommer Madame Anouk Caron, membre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC à titre de membre « producteurs agricoles » à compter de ce jour.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3.4 PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA MODERNISATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

Lors de sa rencontre du 12 mars 2024, le Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook a discuté d'une problématique vécue par certaines entreprises agricoles au niveau de la lourdeur administrative accompagnant la modernisation des lignes électriques en milieu agricole. Le Conseil de la MRC est sensible à la situation et partage les préoccupations des agriculteurs. Il serait disposé à appuyer l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans leurs revendications à cet effet, s'il y a lieu.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 6 MARS 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 6 mars 2024.

CM2024-03-113

8.2 ENTENTE COLLÈGE RIVIER — ARÉNA GÉRARD COUILLARD

ATTENDU la présentation du directeur des finances et du développement des communautés ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte un projet d'entente de partage de plateaux entre la MRC de Coaticook, le Carrefour loisirs (pour le camp Kionata) et le Collège Rivier de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 mars 2024 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'entente de partage de plateaux entre la MRC de Coaticook, le Carrefour loisirs (pour le camp Kionata) et le Collège Rivier de Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le directeur des finances et du développement des communautés à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-114

8.3 MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE NIGER — PANNEAUX D'INTERPRÉTATION - PROTOCOLES

ATTENDU que des panneaux d'interprétation ont été réalisés dans le cadre du projet de « mise en valeur de la rivière Niger » soutenu par la MRC de Coaticook dans le cadre de son entente de développement culturel et conçu en concertation avec les municipalités concernées ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte les protocoles d'entente qui détermine les engagements des parties et qui devront être signés avec chacune des municipalités concernées et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Hatley et Stanstead-Est sont les seules propriétaires des panneaux et en assument l'entière responsabilité ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les protocoles d'entente à intervenir dans le cadre du projet de « mise en valeur de la rivière Niger », tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer chacun des protocoles au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-115

8.4 REPRÉSENTATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC

ATTENDU que le Conseil d'administration (CA) de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook souhaite avoir un représentant au Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC afin d'ajouter une vision importante et une expertise en développement social et des communautés autour de la table ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'objectif de la demande du CA de la CDC est de mieux faire connaître ce qui se fait dans les organismes communautaires, éviter les doublons et faciliter la circulation de l'information ;

ATTENDU que leur prétention est à l'effet qu'avec la perte temporaire de l'agente de développement territorial, il manque un agent de liaison ;

ATTENDU que la collaboration des leaders du milieu est essentielle pour le développement de notre région et communauté ;

ATTENDU la présentation sur le rôle et la composition du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC qui sont définis dans le règlement à cet effet ;

ATTENDU que toute modification doit être effectuée par un règlement à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas modifier le règlement sur les comités régionaux de la MRC en offrant un siège au sein du Comité de développement des communautés à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de réitérer que la CDC est un partenaire incontournable en matière de concertation, de développement social et communautaire et les inviter à venir présenter des enjeux ou des projets en lien avec le mandat du Comité de développement des communautés ou du Conseil de la MRC, s'il y a lieu ;
- ▶ de désigner, durant l'absence de l'agente de développement territorial, un membre de l'équipe du département du Développement des communautés afin de faire circuler l'information, d'effectuer le suivi des dossiers et de continuer d'échanger sur la réalité du milieu et d'en informer la CDC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

Messieurs Benoît Lavoie et Jean-Pierre Charuest rappellent aux membres du Conseil de la MRC qu'ils siègent au conseil d'administration (CA) du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC). Monsieur Anthony Laroche rappelle qu'il est le directeur général du CIARC, il ne participera donc pas aux discussions ni aux délibérations du point suivant et il s'abstiendra de voter, conformément aux règles d'éthique et de déontologie. Il est 9 h 10.

CM2024-03-116

8.5 STRATÉGIE JEUNESSE — PLAN BUDGÉTAIRE ET ANALYSE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-01-26, le Conseil de la MRC de Coaticook a :

- o accepté de créer un Fonds jeunesse de la MRC de Coaticook pour les 13-29 ans ;
- o adopté la Politique d'investissement Fonds jeunesse de la MRC de Coaticook pour encadrer le Fonds ;

ATTENDU que le budget présentement disponible est de 122 331 \$;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la proposition de plan d'action « Stratégie jeunesse 2024-2027 » ainsi que du budget qui y est associé et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Patricia Gardner
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le plan d'action « Stratégie jeunesse 2024-2027 » ainsi que du budget qui y est associé, tel que présenté ;
- ▶ que les demandes concernant le Fonds jeunesse soient analysées par le Comité jeunesse pour une recommandation au Conseil, bien qu'une



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

présentation soit également souhaitable au Comité Régional —
Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	95,75 %		

ADOPTION

Monsieur Anthony Laroche se joint de nouveau aux délibérations de ce Conseil. Il est 9 h 16.

CM2024-03-117

8.6 SOUTIEN FINANCIER FVMV — ZONE JEUNESSE AU RÉCRÉ-O-PARC DE COMPTON

ATTENDU que la Municipalité de Compton a présenté un projet visant l'aménagement d'une zone jeunesse au Récré-O-Parc avec l'achat d'équipements et de mobilier ;

ATTENDU que le projet est déposé pour une aide financière de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 mars 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet d'aménagement d'une zone jeunesse au Récré-O-Parc de Compton, tel que présenté et de leur accorder une aide



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

financière de 29 400 \$ du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même leur enveloppe locale ;

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 5 MARS 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 5 mars 2024.

9.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE DU 6 FÉVRIER 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique de la MRC de Coaticook du 6 février 2024.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIERS DU 28 FÉVRIER 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — volet services policiers de la MRC de Coaticook du 28 février 2024. Le Président et Élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Benoît Roy, en fait un bref résumé.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2024-03-118

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 3-112 (2024) — « *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 février 2024 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que le greffier-trésorier et tous les cadres et employés concernés de la MRC doivent suivre ;

ATTENDU que ledit règlement s'applique à toute affectation de crédits imputable aux activités financières ou aux activités d'investissement que le Conseil ou le Comité administratif (CA) de la MRC peut être amené à adopter par résolution ou règlement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-112 (2024) — « *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-112 (2024), et en conséquence, signé



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-119

11.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-111.1 (2024) — « *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 21 février 2024 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit de modifier le règlement établissant les balises de la délégation faite aux employés-cadres de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et des contrats en respect du budget 2024 et des règles d'adjudication en vigueur au nom de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la modification consiste en l'ajout d'un cadre et la modification du titre d'un autre cadre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-111.1 (2024) — « *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024* », tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-111.1 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

**11.1.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT —
RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU
CONSEIL ET DU CA DE LA MRC**

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par la conseillère régionale Pamela B. Steen, qu'un règlement relatif à la régie interne du Conseil et du Comité administratif (CA) de la MRC sera adopté à une prochaine session de ce conseil.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement concernant la régie interne au niveau des séances du Conseil et du Comité administratif (CA) de la MRC. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (toutefois, aucune disposition au niveau du mode de financement ou du mode de paiement n'est applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

11.3.1 ENTENTE DE GESTION 2024-2026 — FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu, le 22 février dernier, la certification d'équivalence ED (Equivalency Determination) requise par les autorités américaines ;

ATTENDU que le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la nouvelle proposition de la New Hampshire Charitable Foundation pour l'entente de gestion par la MRC du « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » pour 2024-2026 qui détermine les obligations de la MRC et en fait sien comme si au long reproduit ;

CM2024-03-120



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC recevra 6 % du montant annuel attribué par la Fondation au « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » à titre de frais d'administration ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Patricia Gardner

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la nouvelle proposition de la New Hampshire Charitable Foundation pour l'entente de gestion par la MRC du « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » pour 2024-2026 qui détermine les obligations de la MRC, tel que présentée ;
- ▶ d'autoriser la signature de l'entente par le préfet et le greffier-trésorier au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-121

11.3.2 RAPPORT ANNUEL — GESTION CONTRACTUELLE — EXERCICE 2023

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) la MRC doit publier et tenir à jour « une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ » ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.2 du *Code municipal*, la MRC doit également publier sur son site Internet « au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ » ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023, incluant ces listes, et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2023 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté et de le publier sur le site Internet de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3.3 ÉCOCENTRE À COATICOOK



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-03-122

11.3.3.1 ACHAT DE TERRAIN

ATTENDU que la MRC souhaite acquérir une superficie de 129 605 pieds carrés ou 12 040,7 mètres carrés de la Ville de Coaticook, située sur la rue Ernest-Lafaille à Coaticook, soit le lot 6 628 671 du cadastre du Québec, pour y établir l'écocentre régional permanent ;

ATTENDU que le terrain est la propriété de la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que la Ville a fixé le prix d'achat à 1,50 \$ du pieds carrés, incluant les travaux permanents, pour un coût total de 194 407,50 \$, avant toutes taxes ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte une offre d'achat indiquant les obligations des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un dépôt de 1 500 \$ est payable lors de la signature de l'offre d'achat et le solde lors du contrat notarié à intervenir ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Patricia Gardner
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre d'achat telle que proposée par la Ville de Coaticook pour l'achat d'un terrain d'une superficie de 129 605 pieds carrés ou 12 040,7 mètres carrés de la Ville de Coaticook, située sur la rue Ernest-Lafaille à Coaticook, au coût de 1,50 \$ du pieds carrés, incluant les travaux permanents, pour un coût total de 194 407,50 \$, avant toutes taxes ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et le préfet à signer ladite offre d'achat au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'accepter de payer un dépôt de 1 500 \$ lors de la signature de l'offre d'achat et le solde lors du contrat notarié ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 204 103,58 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;
- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Activités d'investissement* », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement du dépôt exigible de 1 500 \$ dès que possible et du solde lors de la rencontre chez le notaire, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-123

11.3.3.2 SERVICES PROFESSIONNELS — NOTAIRE

ATTENDU que la MRC souhaite acquérir une superficie de 129 605 pieds carrés ou 12 040,7 mètres carrés de la Ville de Coaticook, située sur la rue Ernest-Lafaille à Coaticook pour y établir l'écocentre régional permanent ;

ATTENDU que le terrain est la propriété de la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que la transaction devra être notariée ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à Me Anne-Sophie Francoeur, notaire d'instrumentaliser l'achat d'un terrain d'une superficie de 129 605 pieds carrés ou 12 040,7 mètres carrés de la Ville de Coaticook, située sur la rue Ernest-Lafaille à Coaticook, tel que décrit ;
- ▶ d'accepter ses honoraires professionnels au coût de 750 \$, avant toutes taxes et frais de publication pour un montant total de 1 100 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 004,45 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de fonctions « Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre », poste budgétaire 02 45120 446 à cet effet ;

- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Activités d'investissement », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement lors de la réception des honoraires à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et le préfet à signer le contrat à intervenir au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-03-124

**11.3.3.3 ENTENTE AVEC LA VILLE DE COATICOOK —
EXÉCUTION DES TRAVAUX**

ATTENDU que la MRC de Coaticook est en processus d'acquérir une superficie de 129 605 pieds carrés ou 12 040,7 mètres carrés de la Ville de Coaticook, située sur la rue Ernest-Lafaille à Coaticook pour y établir l'écocentre régional permanent ;

ATTENDU que certains travaux devront être réalisés avant la signature de l'acte notarié afin de respecter certains échéanciers ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook est en accord avec l'exécution des travaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil prend en compte une entente autorisant certains travaux et indiquant les obligations des parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'entente autorisant certains travaux, sur le terrain que la MRC est en processus d'acquérir de la Ville de Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier à signer ladite entente au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Anthony Laroche	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Patricia Gardner	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE — ACHAT COMMUN DE DÉFIBRILLAEUR

La Municipalité de Martinville désire acquérir deux (2) défibrillateurs additionnels et souhaite connaître les besoins des autres municipalités afin de valider l'opportunité d'un achat en commun. Les municipalités intéressées sont invitées à faire part de leurs besoins à la greffière.

13.2 PLACE AUX JEUNES COATICOOK — INVITATION

Information est donnée que Place aux jeunes Coaticook tiendra un événement de type 5 à 7 pour un séjour exploratoire dont l'objectif principal est de convaincre un groupe de 8 professionnels que la MRC de Coaticook est LA PLACE idéale pour travailler et établir leur famille. L'événement se tiendra le vendredi 29 mars prochain au Divan Orange, situé au 59, rue Child à Coaticook.

13.3 SÛRETÉ DU QUÉBEC — DÉJEUNER DES POLICIERS AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Information est donnée à l'effet que la Sûreté du Québec de la MRC de Coaticook et la Fondation québécoise du cancer invite les élus et la population à participer au 5^e Déjeuner des policiers qui se tiendra le jeudi 2 mai, entre 7 h et 11 h à la Terrasse Wood 2.0 à Compton. Le déjeuner au coût de 20 \$ sera servi par des policiers de la région. Une partie de ce montant est un don afin de permettre à la Fondation québécoise du cancer en Estrie de poursuivre sa mission qui est d'accompagner et de soutenir au quotidien les Estriens atteints d'un cancer et de leurs proches.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 17.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 20 mars 2024.

Greffière et Responsable des archives

